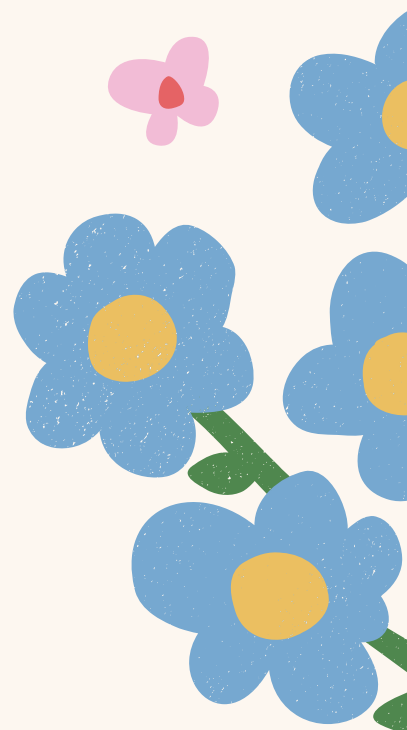




# Lutte contre le moustique tigre

Dossier d'aide à l'achat  
de pièges anti-moustiques





# Demande de subvention - Achat de pièges anti-moustiques

## Le demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

## Le matériel acheté

Marque :

Modèle :

Nom du fournisseur :

Date d'achat :

## Attestation sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements notés sur ce formulaire, et m'engage à installer et mettre en fonction le piège bénéficiant de la subvention.

Date de la demande et signature :

## Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Date de réception du formulaire :

Documents fournis :

- Formulaire complété et signé par le demandeur
- Justificatif de moins de trois mois
- Copie de la facture acquittée au nom du demandeur
- RIB libellé au nom du demandeur

Subvention accordée :

Oui  Non

Observations :



# Un dispositif municipal d'aide pour lutter contre les moustiques-tigres

**Dans le cadre du plan de lutte contre la propagation du moustique tigre, la ville de Livron-sur-Drôme souhaite continuer à développer des dispositifs innovants et écologiques tout en incitant les habitants à s'engager dans une démarche collective et responsable.**

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de reconduire en 2026 le dispositif de subvention aux particuliers pour l'achat de pièges à moustiques.

## Les bons gestes à adopter chez soi

Pour éviter la reproduction des moustiques, il est indispensable de supprimer toute eau stagnante en respectant les conseils suivants :

- Vider régulièrement tous les objets et récipients pouvant contenir de l'eau.
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable qui absorbera l'eau pour vos plantes.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie, pour éviter de l'eau stagnante.
- Entretien votre extérieur et votre jardin et réduire les sources d'humidité.
- Couvrir toutes les réserves d'eau avec une moustiquaire.



## Vous avez des questions ?

[courrier@mairie-livron.fr](mailto:courrier@mairie-livron.fr) / 04 75 61 74 66



### Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies pour ce dossier résultent de la communication volontaire de données à caractère personnel, par le biais d'un formulaire ou d'une inscription. Ces données ainsi recueillies ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes, aux missions effectuées et prestations réalisées par la ville de Livron-sur-Drôme et ses établissements. Les données personnelles collectées ne feront l'objet d'aucune cession, ni d'aucun traitement autre que celui pour lequel elles ont été recueillies. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la mairie : 04 75 61 74 66 ou [courrier@mairie-livron.fr](mailto:courrier@mairie-livron.fr).



# Les conditions d'attribution

- Résider à Livron-sur-Drôme
- Acheter un piège à moustiques tigres spécialement conçu pour l'extérieur de type aspirateur utilisant un leurre olfactif
- Une seule participation par foyer sera possible jusqu'au 31/12/2026
- Le montant de l'achat du ou des pièges (hors cartouche) doit être à minima de 15€

## Le montant de la subvention

L'aide octroyée sera de 20 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 30 € par foyer.

## Le type de piège à se procurer

- Pièges de type phéromone par aspiration

## Le type de piège suivant ne sera pas subventionné

- Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides
- Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur
- Pièges de type tapettes électriques à insectes et les prises électriques anti-moustique
- Pièges lumineux

## Les pièces justificatives à fournir

- Le formulaire de ce document dûment complété et signé
- Une copie de la facture acquittée au nom du demandeur (un ticket de caisse n'est pas valable)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Un RIB libellé au nom du demandeur

**Le dossier complet est à renvoyer soit par mail à [courrier@mairie-livron.fr](mailto:courrier@mairie-livron.fr),  
soit par courrier postal ou à déposer en mairie :  
90 Avenue Joseph Combier, CS 60045, 26250 Livron-sur-Drôme**

*Les dossiers seront étudiés par le service municipal compétent.  
Un avis favorable ou défavorable sera ensuite communiqué au demandeur.*